

15187 Code INSEE	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE BUDGET GENERAL	2023
---------------------	--	------

DELIBERATION N°2024-048 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2024
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Conseillers en exercice : 77
Présents : 54
Pouvoirs : 10
Votants : 64

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	707 661,87
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 422 453,21
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	3 130 115,08
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	913 216,65
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-1 168 507,65
Besoin de financement F. = D. + E.	255 291,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	3 130 115,08
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	255 291,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	2 874 824,08
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

POUR : 60 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 4 (M. Richard BONAL, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT par pouvoir à M. Frédéric DELCROS)

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le **04 AVR. 2024**
et de la publication le **04 AVR. 2024**

A Saint-Flour, le 25 mars 2024

La Présidente

Céline CHARRAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240325-DELIB2024-048-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

15187 Code INSEE	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE ZA DE BELVEZET	2023
---------------------	--	------

**DELIBERATION N°2024-049 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2024
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Conseillers en exercice : 77
Présents : 54
Pouvoirs : 10
Votants : 64

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-11 773,56
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	11 773,56
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-14 114,31
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	14 114,31
AFFECTATION =C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	0,00

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

POUR : 60 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 4 (M. Richard BONAL, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT par pouvoir à M. Frédéric DELCROS)

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le **04 AVR. 2024**
et de la publication le **04 AVR. 2024**

A Saint-Flour, le 25 mars 2024

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEIROUX

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240325-DEL182024-049-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

15187 Code INSEE	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE ZI LE ROZIER COREN	2023
---------------------	--	------

**DELIBERATION N°2024-050 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2024
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Conseillers en exercice : 77
Présents : 54
Pouvoirs : 10
Votants : 64

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-554 144,40
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	554 144,40
AFFECTATION =C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	0,00

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

POUR : 60 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 4 (M. Richard BONAL, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT par pouvoir à M. Frédéric DELCROS)

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le **04 AVR. 2024**
et de la publication le **04 AVR. 2024**

A Saint-Flour, le 25 mars 2024

La Présidente

Céline CHARRAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240325-DELIB2024_050-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

15187 Code INSEE	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE ZA LUC USSEL	2023
---------------------	--	------

**DELIBERATION N°2024-051 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2024
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Conseillers en exercice : 77
Présents : 54
Pouvoirs : 10
Votants : 64

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-344 381,57
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	344 381,57
AFFECTATION =C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

POUR : 60 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 4 (M. Richard BONAL, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT par pouvoir à M. Frédéric DELCROS)

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le **04 AVR. 2024**
et de la publication le **04 AVR. 2024**

A Saint-Flour, le 25 mars 2024

La Présidente

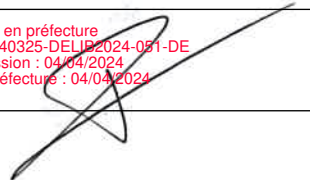
Céline CHARPILAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240325-DEL182024-051-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024



15187 Code INSEE	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE ZA DE VOLZAC	A. le 2023
---------------------	--	---------------

**DELIBERATION N°2024-052 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2024
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Conseillers en exercice : 77
Présents : 54
Pouvoirs : 10
Votants : 64

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-45 375,25
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	45 375,25
AFFECTATION =C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

POUR : 60 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 4 (M. Richard BONAL, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT par pouvoir à M. Frédéric DELCROS)

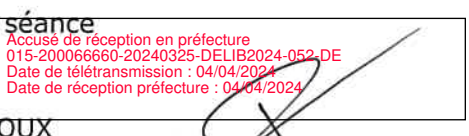
Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le **04 AVR. 2024**
et de la publication le **04 AVR. 2024**

A Saint-Flour, le 25 mars 2024

La Présidente
Céline CHARRAUD



Le secrétaire de séance
M. Loïc POUDEROUX



15187
Code INSEE

SAINT-FOUR COMMUNAUTE
ZA NEUVEGLISE

2023

DELIBERATION N°2024-053 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2024
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Conseillers en exercice : 77
Présents : 54
Pouvoirs : 10
Votants : 64

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-96 766,06
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	96 766,06
AFFECTATION =C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

POUR : 60 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 4 (M. Richard BONAL, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT par pouvoir à M. Frédéric DELCROS)

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le **04 AVR. 2024**
et de la publication le **04 AVR. 2024**

A Saint-Flour, le 25 mars 2024

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240325-DELIB2024-053-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

15187 Code INSEE	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE ZA DU ROUCHAR	2023
---------------------	---	------

DELIBERATION N°2024-054 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2024
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Conseillers en exercice : 77
Présents : 54
Pouvoirs : 10
Votants : 64

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-49 102,77
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-49 102,77
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0,00
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	-49 102,77

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

POUR : 60 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 4 (M. Richard BONAL, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT par pouvoir à M. Frédéric DELCROS)

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le **04 AVR. 2024**
et de la publication le **04 AVR. 2024**

A Saint-Flour, le 25 mars 2024

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240325-DELIB2024-054-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

15187 Code INSEE	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE ZA DE L'AUBRAC	2023
---------------------	--	------

**DELIBERATION N°2024-055 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2024
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Conseillers en exercice : 77
Présents : 54
Pouvoirs : 10
Votants : 64

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-23 114,26
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	23 114,26
AFFECTATION =C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

POUR : 60 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 4 (M. Richard BONAL, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT par pouvoir à M. Frédéric DELCROS)

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le **04 AVR. 2024**
et de la publication le **04 AVR. 2024**

A Saint-Flour, le 25 mars 2024

La Présidente

Le secrétaire de séance

Céline CHARRIER

M. Loïc POUDEROUX



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240325-DELIB2024-055-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

15187 Code INSEE	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE ATELIERS DE DECOUPE ET DE TRANSFORMATION AGRO ALIMENTAIRE	2023
---------------------	---	------

**DELIBERATION N°2024-056 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2024
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Conseillers en exercice : 77
Présents : 54
Pouvoirs : 10
Votants : 64

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	81 468,43
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	10 213,57
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	91 682,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-94 139,56
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	6 308,82
Besoin de financement F. = D. + E.	87 830,74
AFFECTATION = C. = G. + H.	91 682,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	87 830,74
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	3 851,26
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

POUR : 60 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 4 (M. Richard BONAL, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT par pouvoir à M. Frédéric DELCROS)

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le **04 AVR. 2024**
et de la publication le **04 AVR. 2024**

A Saint-Flour, le 25 mars 2024

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240325-DELIB2024-056-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

15187 Code INSEE	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE ABATTOIR INTERCO PIERREFORT	2023
---------------------	---	------

**DELIBERATION N°2024-057 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2024
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Conseillers en exercice : 77
Présents : 54
Pouvoirs : 10
Votants : 64

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	5 646,99
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	5 646,99
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-5 646,99
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	5 646,99
AFFECTATION =C. = G. + H.	5 646,99
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	5 646,99
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

POUR : 60 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 4 (M. Richard BONAL, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT par pouvoir à M. Frédéric DELCROS)

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le **04 AVR. 2024**
et de la publication le **04 AVR. 2024**

A Saint-Flour, le 25 mars 2024

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POWDEROUX

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240325-DEL152024-057-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

15187 Code INSEE	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE ATELIERS RELAIS DE COMMERCE/MULTIPLES RURAUX	2023
---------------------	--	------

**DELIBERATION N°2024-058 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2024
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Conseillers en exercice : 77
Présents : 54
Pouvoirs : 10
Votants : 64

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	14 229,54
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	14 229,54
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-10 974,08
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	10 974,08
AFFECTATION = C. = G. + H.	14 229,54
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	14 229,54
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

POUR : 60 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 4 (M. Richard BONAL, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT par pouvoir à M. Frédéric DELCROS)

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le **04 AVR. 2024**
et de la publication le **04 AVR. 2024**

A Saint-Flour, le 25 mars 2024

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240325-DELIB2024-058-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

15187 Code INSEE	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE ATELIER RELAIS LE PLANEZARD ARDELIS-UNIPLANEZE	2023
---------------------	--	------

DELIBERATION N°2024-059 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2024
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Conseillers en exercice : 77
Présents : 54
Pouvoirs : 10
Votants : 64

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-48 237,54
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	27 843,64
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-20 393,90
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-2 367 634,35
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	1 856 224,35
Besoin de financement F. = D. + E.	511 410,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	-20 393,90

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

POUR : 60 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 4 (M. Richard BONAL, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT par pouvoir à M. Frédéric DELCROS)

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le **04 AVR. 2024**
et de la publication le **04 AVR. 2024**

A Saint-Flour, le 25 mars 2024

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEIROUX

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240328-DELIB2024-059-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

15187 Code INSEE	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE ATELIER RELAIS VULCACUIR	2023
---------------------	--	------

**DELIBERATION N°2024-060 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2024
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Conseillers en exercice : 77
Présents : 54
Pouvoirs : 10
Votants : 64

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	14 818,51
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	58 562,77
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	73 381,28
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-66 016,21
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	66 016,21
AFFECTATION =C. = G. + H.	73 381,28
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	73 381,28
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

POUR : 60 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 4 (M. Richard BONAL, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT par pouvoir à M. Frédéric DELCROS)

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le **04 AVR. 2024**
et de la publication le **04 AVR. 2024**

A Saint-Flour, le 25 mars 2024

La Présidente

Céline CHARRAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDELOUX

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240325-DELIB2024_060-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

15187 Code INSEE	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE COLLECTE DES OM / DECHETTERIES	2023
---------------------	--	------

**DELIBERATION N°2024-061 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2024
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Conseillers en exercice : 77
Présents : 54
Pouvoirs : 10
Votants : 64

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	153 955,47
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	350 076,79
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	504 032,26
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	60 029,81
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-216 844,90
Besoin de financement F. = D. + E.	156 815,09
AFFECTATION = C. = G. + H.	504 032,26
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	156 815,09
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	347 217,17
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

POUR : 60 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 4 (M. Richard BONAL, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT par pouvoir à M. Frédéric DELCROS)

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le **04 AVR. 2024**
et de la publication le **04 AVR. 2024**

A Saint-Flour, le 25 mars 2024

La Présidente

Céline CHARRAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240325-DELIB2024-061-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

15187 Code INSEE	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE CABINET MEDICAL VALUEJOLS	2023
---------------------	---	------

**DELIBERATION N°2024-062 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2024
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Conseillers en exercice : 77
Présents : 54
Pouvoirs : 10
Votants : 64

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	6 337,25
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	7 514,08
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	13 851,33
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	25 424,53
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	13 851,33
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	13 851,33
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

POUR : 60 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 4 (M. Richard BONAL, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT par pouvoir à M. Frédéric DELCROS)

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le **04 AVR. 2024**
et de la publication le **04 AVR. 2024**

A Saint-Flour, le 25 mars 2024

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240325-DELIB2024_062-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

15187 Code INSEE	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE MAISONS TERRITORIALES DE SANTE	2023
---------------------	--	------

DELIBERATION N°2024-063 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2024
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Conseillers en exercice : 77
Présents : 54
Pouvoirs : 10
Votants : 64

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	28 010,57
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	25 978,40
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	53 988,97
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	120 738,31
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-293 800,36
Besoin de financement F. = D. + E.	173 062,05
AFFECTATION =C. = G. + H.	53 988,97
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	53 988,97
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

POUR : 60 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 4 (M. Richard BONAL, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT par pouvoir à M. Frédéric DELCROS)

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le **04 AVR. 2024**
et de la publication le **04 AVR. 2024**

A Saint-Flour, le 25 mars 2024

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240325-DELIB2024-063-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

15187 Code INSEE	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE CTRE AQUALUDIQUE	2023
---------------------	--	------

**DELIBERATION N°2024-064 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2024
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Conseillers en exercice : 77
Présents : 54
Pouvoirs : 10
Votants : 64

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	39 164,08
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 761,07
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	40 925,15
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-157 547,25
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	221 386,33
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	40 925,15
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	21 351,65
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	19 573,50
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

POUR : 60 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 4 (M. Richard BONAL, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT par pouvoir à M. Frédéric DELCROS)

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le **04 AVR. 2024**
et de la publication le **04 AVR. 2024**

A Saint-Flour, le 25 mars 2024

La Présidente

Céline CHARRIAUD

Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX

Scans de réception en préfecture
015-200066660-20240325-DELIB2024064-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

15187 Code INSEE	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE DOMAINE NORDIQUE	2023
---------------------	--	------

**DELIBERATION N°2024-065 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2024
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Conseillers en exercice : 77
Présents : 54
Pouvoirs : 10
Votants : 64

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-12 073,52
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	12 073,52
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-7 221,48
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-192 983,37
Besoin de financement F. = D. + E.	200 204,85
AFFECTATION = C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	0,00

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

POUR : 60 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 4 (M. Richard BONAL, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT par pouvoir à M. Frédéric DELCROS)

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le **04 AVR. 2024**
et de la publication le **04 AVR. 2024**

A Saint-Flour, le 25 mars 2024

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240325-DEL152024-065-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

15187 Code INSEE	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE POLE PATRIMOINE	2023
---------------------	---	------

**DELIBERATION N°2024-066 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2024
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Conseillers en exercice : 77
Présents : 54
Pouvoirs : 10
Votants : 64

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-373,24
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 646,79
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 273,55
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	24 405,55
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-16 903,52
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	1 273,55
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	1 273,55
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

POUR : 60 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 4 (M. Richard BONAL, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT par pouvoir à M. Frédéric DELCROS)

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le **04 AVR. 2024**
et de la publication le **04 AVR. 2024**

A Saint-Flour, le 25 mars 2024

La Présidente

Céline CHARBIAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX

Asseoir Reception en préfecture
015-200066660-20240325-DELIB2024-066-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

15187 Code INSEE	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE POLES ENSEIGNEMENT/DIFFUSION ET LECTURE PUBLIQUE	2023
---------------------	--	------

**DELIBERATION N°2024-067 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2024
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Conseillers en exercice : 77
Présents : 54
Pouvoirs : 10
Votants : 64

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	10 622,33
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	29 738,52
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	40 360,85
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	48 135,98
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-39 635,66
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	40 360,85
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	40 360,85
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

POUR : 60 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 4 (M. Richard BONAL, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT par pouvoir à M. Frédéric DELCROS)

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le **04 AVR. 2024**
et de la publication le **04 AVR. 2024**

A Saint-Flour, le 25 mars 2024

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEUX

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240325-DELIB2024-067-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

15187 Code INSEE	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE AMENAGEMENTS ET RESTAURATION D'OUVRAGES POUR LE COMPTE DE TIERS	2023
---------------------	---	------

DELIBERATION N°2024-068 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2024
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Conseillers en exercice : 77
Présents : 54
Pouvoirs : 10
Votants : 64

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-625 526,28
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	625 526,28
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

POUR : 60 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 4 (M. Richard BONAL, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT par pouvoir à M. Frédéric DELCROS)

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le **04 AVR. 2024**
et de la publication le **04 AVR. 2024**

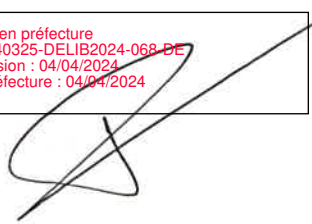
A Saint-Flour, le 25 mars 2024

La Présidente



Céline CHARRIAUD

Le secrétaire de séance



M. Loïc POUDEUX

Assemblé de réception en préfecture
015-20008660-20240325-DELIB2024-068-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

15187 Code INSEE	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE REGIE DISTRI DE CHALEUR DISTRIBUTION DE CHALEUR	2023
---------------------	---	------

DELIBERATION N°2024-069 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2024
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023

Conseillers en exercice : 77
Présents : 54
Pouvoirs : 10
Votants : 64

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	139 063,87
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	275 949,98
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	415 013,85
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	264 307,39
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-25 522,40
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	415 013,85
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	415 013,85
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

POUR : 60 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 4 (M. Richard BONAL, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT par pouvoir à M. Frédéric DELCROS)

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le **04 AVR. 2024**
et de la publication le **04 AVR. 2024**

A Saint-Flour, le 25 mars 2024

La Présidente

Céline CHARRIAUD

Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240325-DELIB2024-069-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

15187 Code INSEE	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE FORAGES DE COLTINES	2023
---------------------	---	------

**DELIBERATION N°2024-070 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2024
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023**

Conseillers en exercice : 77
Présents : 54
Pouvoirs : 10
Votants : 64

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-13 045,41
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	33 795,21
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	20 749,80
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	7 739,70
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	20 749,80
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	9 949,26
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	10 800,54
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.
(2) Les règles d'affectation des résultats des règles SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.
(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

POUR : 60 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 4 (M. Richard BONAL, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT par pouvoir à M. Frédéric DELCROS)

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le **04 AVR. 2024**
et de la publication le **04 AVR. 2024**

A Saint-Flour, le 25 mars 2024

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEIROUX

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240325-DELIB2024-070-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

15187 Code INSEE	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE SPANC/TRAIEMENT DES BOUES REGIE SPANC/TRAIEMENT DES BOUES	2023
---------------------	---	------

DELIBERATION N°2024-071 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2024
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023

Conseillers en exercice : 77
Présents : 54
Pouvoirs : 10
Votants : 64

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	5 796,82
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	91 686,96
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	97 483,78
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	-4 983,18
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	4 983,18
AFFECTATION (2) = d.	97 483,78
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	4 983,18
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	92 500,60
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.
(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.
(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

POUR : 60 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 4 (M. Richard BONAL, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT par pouvoir à M. Frédéric DELCROS)

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le **04 AVR. 2024**
et de la publication le **04 AVR. 2024**

A Saint-Flour, le 25 mars 2024

La Présidente



Céline CHARRIAUD

Le secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240325-DELIB2024-071-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

M. Loïc POUDEROUX

15187 Code INSEE	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE Aire d'accueil des Citoyens Français Itinérants	2023
---------------------	---	------

DELIBERATION N°2024-072 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2024
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Conseillers en exercice : 77
Présents : 54
Pouvoirs : 10
Votants : 64

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	10 449,55
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	10 449,55
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	146 822,05
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-33 375,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	10 449,55
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	10 449,55
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

POUR : 60 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 4 (M. Richard BONAL, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT par pouvoir à M. Frédéric DELCROS)

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le 04 AVR. 2024
et de la publication le 04 AVR. 2024

A Saint-Flour, le 25 mars 2024

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEIROUX

Accuse de réception en préfecture
015-200066660-20240325-DELIB2024-072-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024